

La rentrée au collégial

LE « MARCHÉ » DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Depuis le début des années 90, le système d'éducation québécois se voit de plus en plus dirigé par les lois du marché.

L'éducation publique, au Québec comme dans la plupart des sociétés « néolibéralisées », est sérieusement menacée. Cet outil dont s'est doté la société s'effrite à vue d'œil sous les assauts répétitifs de ceux et celles qui souhaitent voir le marché diriger toutes les sphères de l'activité humaine.

L'éducation en tant que « productrice »

C'est en 1993 que la ministre de l'Éducation de l'époque, Lucienne Robillard, amorce la vague de réformes que connaîtra par la suite le monde de l'éducation. En instaurant l'approche par compétences, le gouvernement québécois est venu restreindre le rôle de l'éducation. En effet, l'atteinte de compétences mesurables, quantifiables et transférables colle parfaitement avec la formation de travailleuses et travailleurs fabriqués pour l'entreprise privée. Certes, l'acquisition d'un « savoir faire » particulier fait partie du rôle de l'éducation, de même que la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Mais est-ce son seul rôle? Qui plus est, un système d'éducation public digne de ce nom peut-il évacuer de sa mission un savoir fondamental (français, philosophie) pourtant nécessaire à l'exercice démocratique?

Dans la même veine, la déréglementation des Attestations d'Études Collégiales (AEC) (comportant une formation technique sans formation générale) sous la

ministère Marois vient confirmer cette vision de l'éducation. Ainsi, il sera possible pour un étudiant d'obtenir un AEC sans avoir obtenu une formation générale. Ce geste du gouvernement est, de toute évidence, une tentative de séduction envers l'entreprise privée pour qu'elle embauche rapidement une main-d'œuvre peu coûteuse et docile.



Image du temps présent...

Gazette des femmes, déc. 2000

Les plans du ministère

Au niveau collégial, les règles du jeu fixées par le ministère de l'Éducation ne diffèrent guère de celles imposées aux universités. Les plans de réussite et de diplomation fixent une série d'objectifs telle que l'imposition d'un taux de diplômé(-e-s). Le gouvernement prévoit des sanctions contre les établissements qui n'atteindraient pas leurs objectifs.

Parallèlement à l'instauration des plans de réussite, le gouvernement québécois s'est engagé dans une autre voie: l'habilitation des cégeps. Ce processus a pour objectif éventuel de permettre aux établissements collégiaux de décerner eux-mêmes le DEC

du ministère de l'Éducation. Les établissements collégiaux du Québec se mettront à entrer en concurrence pour obtenir une performance qui fera rougir le gouvernement et bien sûr, les entreprises. Il est primordial de noter que cette mesure n'est pas accompagnée d'un nouvel investissement massif. En conséquence, les établissements (qui jouissent désormais d'une grande autonomie concernant l'amélioration de leurs performances) doivent faire appel au financement privé pour boucler leur budget et satisfaire les exigences du gouvernement. Nous ne pouvons que constater que l'ingérence des intérêts privés dans le système public se voit donc permise, voir même encouragée.

Objectifs économiques

Les mesures qui constituent le plan de l'actuel ministre Simard relèvent directement de considérations économiques incompatibles avec la notion même d'éducation publique. Il est primordial que la population étudiante, principale concernée par les politiques gouvernementales, élève la voix et se fasse entendre. Notre système d'éducation public est en phase de devenir à la solde des entreprises privées: nous nous devons d'agir, et rapidement.

Source : Ultimatum express : novembre 2001 / comité journal Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

Marie-Michèle Whitlock

- SOMMAIRE -

| | |
|---|------|
| 11 septembre : déjà un an! | p. 2 |
| Solidarité en Papouasie..... | p. 2 |
| Sondage-maison politique : des surprises! | p. 3 |

Dossier : Transport urbain

| | |
|---|------|
| Autobus et fusion municipale | p. 4 |
| Manque de fonds / manque de joueurs | p. 5 |
| Rôle des organismes sur le CA de la STS | p. 6 |
| Bon à savoir : la loi C-36 | p. 7 |
| Road to perdition. Film de l'été | p. 8 |
| IRIS Estrie recherche bénévoles | p. 8 |
| Formation avec Françoise David bientôt..... | p. 8 |



Photo : Carole Archambault

Au Québec, nos parcs nationaux seraient endettés de 1 million \$. La construction de barrages hydroélectriques privés sont-ils si indispensables pour combler ce déficit? Pourtant, le méga procès pour criminels de cet été coûte beaucoup plus cher à l'État!

-- ÉDITORIAL --

Septembre 2002

Un an déjà!!!

Septembre 2001. Des avions détournés par des terroristes explosent. Le cœur de l'Amérique est touché : New York amputé de ses tours où plusieurs milliers de personnes sont mortes; le Pentagone, quartier général des forces armées, frappé de plein fouet; en Pennsylvanie, écrasement d'un avion civil. Les cibles ont atteint ses symboles financier et militaire. D'un côté, blessé et humilié, on crie vengeance; de l'autre, on constate encore l'étendue de l'impérialisme américain dans le monde et la haine qu'il engendre.

Des réactions en cascades

Le président Bush promet justice et vengeance. Une Coalition internationale, chapeautée par les États-Unis, s'organise pour lutter contre le terrorisme mondial passant outre l'Organisation des Nations Unies (ONU). On dépoussière le vieux discours de l'opposition du Bien contre le Mal. À nouveau, on parle de guerres de religion. L'Amérique découvre le Moyen-Orient, pauvre, oublié, où les dirigeants arabes monnaient le pétrole avec les dirigeants occidentaux et leur sécurité avec la CIA. L'Afghanistan sera bombardé. N'a-t-il pas abrité le réseau terroriste d'al-Qaïda et son chef, ben Laden, responsable, selon elle, des attentats suicides?

Recrudescence de la répression

L'Amérique a tremblé, mais c'est tout l'Occident qui a eu peur. Les arrestations à caractère politique sont dissimulées derrière les « jeunes marginaux ». Au Canada, avec l'adoption de la loi C-36, les dirigeants politiques et les forces de l'ordre s'acharnent contre les gens associés à l'extrême-gauche et au mouvement d'opposition à la mondialisation du libéralisme économique. À leurs yeux, ne sont-ils pas des terroristes en puissance que l'on doit arrêter à titre préventif avant qu'ils ne commettent des actes répréhensibles? Nous avons de craindre que le droit de manifester est menacé et que la présomption d'innocence demeure fragile?

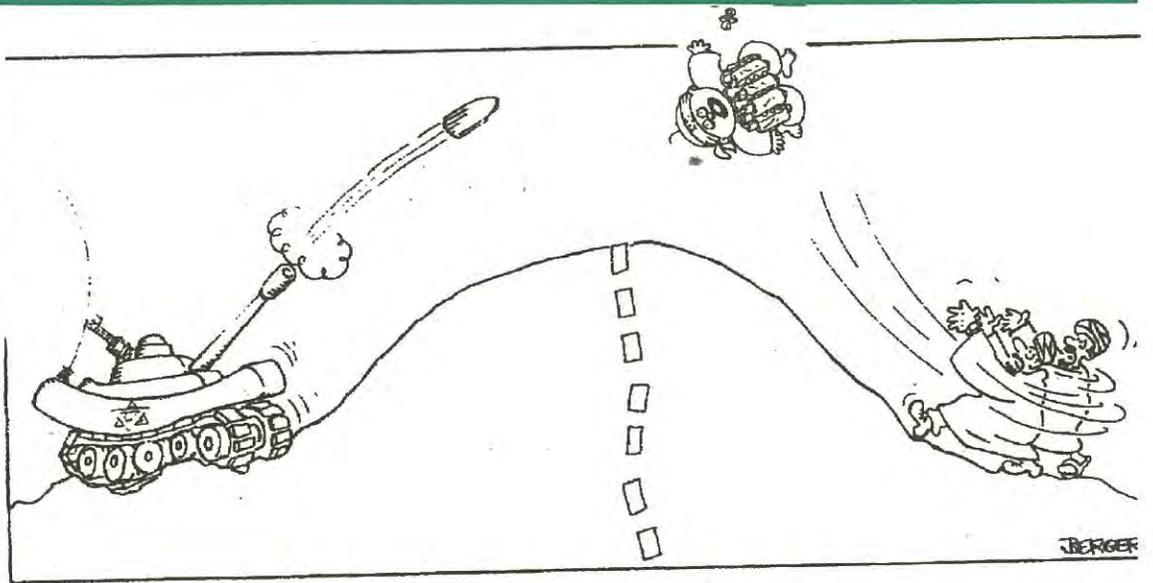
L'extrême-droite se pointe à nouveau le bout du nez. En France, le Front national de Jean-Marie Le Pen, orateur sexiste et raciste, s'est classé bon deuxième derrière le président sortant Jacques Chirac au premier tour de scrutin et en Autriche, un leader d'extrême-droite assassiné, a eu droit à des funérailles nationales.

Un an à peine

Un an à peine et le silence plane sur Guantanamo. Les prisonniers Afghans transférés sur la base militaire américaine de Cuba ont été qualifiés de « combattants illégaux » afin de les soustraire aux conventions internationales. Qui se préoccupe de leur sort aujourd'hui? Le 11 septembre 2001 a pu avoir une influence sur le laissez-aller du conflit israélo-palestinien. Est-ce que le discours dominant anti-terroriste ne prépare-t-il pas le terrain à une intervention américaine en Irak?

Un an déjà et nous constatons que pour beaucoup de peuples, la situation, malheureusement, n'a guère changé. L'aide internationale et la défense de droits des prisonniers et des réfugiés à travers le monde demeurent insuffisantes. Pendant ce temps, le Sénat américain a voté une enveloppe budgétaire de 335 milliards de dollars pour la Défense. En Amérique, on ne lésine pas sur la sécurité intérieure et la lutte au terrorisme. Mais ailleurs, quel prix vaut une vie humaine? Ne serait-il pas plus rentable d'investir dans une lutte mondiale à la pauvreté qui est le ferment du terrorisme?

L'Équipe de rédaction



Les séparatistes de l'île de Bougainville

Un exemple à suivre

Un documentaire, récemment présenté à la télévision, relatait le combat de résistance d'un peuple face à son gouvernement et à son armée ainsi qu'à la principale compagnie minière de l'île, de propriété anglaise.

Ce peuple de la Papouasie Nouvelle-Guinée, plus particulièrement les habitants de l'île de Bougainville a réussi à sauvegarder son territoire à plus de 80 %, et ce, d'une façon intelligente tout en nous donnant une leçon d'écologie. Après plus de dix ans de résistance, le nouveau président de l'île a su démontrer aux yeux de bien des nations que liberté, justice et indépendance sont des valeurs qui font partie de tout peuple qui se respecte. Encore aujourd'hui, ce peuple continue son combat pour l'indépendance.

Et de notre bord...

Et nous, citoyennes et citoyens, tant que nous sommes, voulons-nous vraiment nous unir pour avoir plus de justice et d'indépendance? Quand les décisions économiques de nos deux paliers de gouvernements sèment le

doute; quand des scandales financiers éclaboussent des dirigeants politiques et des chefs d'entreprises; quand l'écart entre les riches et la classe moyenne s'agrandit et que les pauvres sont de plus



«L'imagination est plus importante que l'information.» Einstein

en plus pauvres chaque jour; quand deux systèmes de valeurs en santé et en éducation nous sont imposés de plus en plus; quand on ne respecte plus l'environnement, est-ce vraiment cela que nous voulons?

Dans ce dernier cas, on n'a qu'à penser au film pamphlétaire de Desjardins sur « notre » forêt boréale, au combat des gens de la ligne Hertel-des-Cantons; à celui de la rivière Batiscan contre la construction de barrages hydro-électrique. On dirait que la gent politique écoute, mais n'a qu'une idée fixe : money. Mais au fait, qui écoute-t-elle vraiment?

Qu'attendons-nous pour nous unir et dire notre intolérance et notre désaccord face aux décisions économiques prises sans considération pour l'être humain et pour son environnement? Si on ne s'occupe pas de politique, le politique s'en occupera. Est-ce bien cela que nous désirons pour les générations futures? En tout les cas, pas moi!

Carole Archambault

Journal communautaire
bimestriel

ENTRÉE
LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Téléphone : 821-2270
Courriel : entree@aide-internet.org

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Pierre Berger
Yanick Bilodeau
Geoffroy Bruneau
Normand Gilbert
Claude Richard
Karine Therrien

Mise en page
Louise Daigle

Correction
Marisol Lemay

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

Marie-France Noël
CAFE
Illusion Emploi
IRIS Estrie

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Distribution :

Publi-Sac Estrie

Poste Publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 3^e trimestre 2002

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

Culture
et Communications
Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2002

RPM
seau de
COMMUNAUTAIRE



Sondage politique exclusif

HOMMES FEMMES TOTAL

1- Dans l'ensemble diriez-vous que vous êtes du gouvernement actuel?

| | | | |
|-----------------|------|------|------|
| Très satisfait | 26 % | 03 % | 13 % |
| Assez satisfait | 32 % | 25 % | 28 % |
| Peu satisfait | 14 % | 46 % | 32 % |
| Insatisfait | 28 % | 26 % | 27 % |

2- Considérez-vous que les partis politiques provinciaux actuels défendent adéquatement vos intérêts?

| | | | |
|-------------------|------|------|------|
| OUI | 37 % | 17 % | 26 % |
| NON | 19 % | 22 % | 20 % |
| Indécis | 16 % | 35 % | 27 % |
| Refus de répondre | 28 % | 26 % | 27 % |

3- Parmi les choix suivants, quelles devraient être les deux priorités du gouvernement pour les prochains mois?

| | | | |
|--|------|------|------|
| Amélioration-santé et services sociaux | 53 % | 60 % | 56 % |
| Lutte à la pauvreté | 36 % | 19 % | 27 % |
| Amélioration de l'éducation | 05 % | 07 % | 06 % |
| Création d'emplois | 00 % | 07 % | 04 % |
| Lutte au déficit | 02 % | 05 % | 04 % |
| Problèmes constitutionnels | 04 % | 02 % | 03 % |

4- Pour quel parti politique prévoyez-vous voter aux prochaines élections provinciales?

| | | | |
|-------------------------------------|------|------|------|
| A.D.Q. (Action démocratique) | 23 % | 40 % | 33 % |
| P.Q. (Parti québécois) | 35 % | 21 % | 27 % |
| P.L.Q. (Parti libéral) | 31 % | 21 % | 25 % |
| U.F.P. (Union forces progressistes) | 00 % | 09 % | 05 % |
| Autres | 02 % | 00 % | 01 % |
| Indécis | 02 % | 05 % | 04 % |
| Refus de répondre | 07 % | 04 % | 05 % |

5- Est-ce que votre intention de vote pourrait changer selon les candidats-es qui se présenteraient dans la circonscription (le comté dans lequel vous votez)?

| | | | |
|-------------|------|------|------|
| OUI | 07 % | 12 % | 10 % |
| NON | 51 % | 23 % | 35 % |
| Ne sait pas | 42 % | 65 % | 55 % |

Note : Le sondage a été réalisé par téléphone auprès de 100 personnes (57 femmes et 43 hommes) résidant sur le territoire de distribution «postale» du journal communautaire ENTRÉE LIBRE choisies au hasard dans le bottin téléphonique. Le sondage a été effectué par Tall Boukare dans la période du 17 juin au 25 juin 2002.

Nouvelles CSN, n° 473, avril 2000

Sondage exclusif d'ENTRÉE LIBRE

Prochaines élections un peu plus corsées ???

Dans la perspective d'élections provinciales dans les prochains mois, ENTRÉE LIBRE a voulu connaître le pouls des électeurs et électrices du quartier, principalement sur leur intention de vote. Le résultat de ce sondage vient confirmer la tendance provinciale sur l'appui que reçoit l'Action Démocratique du Québec de Mario Dumont. Cependant, le sondage révèle certaines surprises, entre autres, sur le peu d'appui à Jean Charest et les différences femmes-hommes dans les réponses obtenues...

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : FAUT Y VOIR... PRIORITAIREMENT

Plus de 41 % des personnes sondées sont très ou assez satisfaites du gouvernement actuel contre 59 % qui se disent peu satisfaites ou insatisfaites. Concernant les priorités gouvernementales pour les prochains mois, l'amélioration du système de santé et des services sociaux remporte haut la palme avec plus de 57 % des réponses suivi de la lutte à la pauvreté avec 27 % reléguant en arrière-plan les autres sujets. Fait étonnant, la lutte à la pauvreté arrive bon deuxième chez les hommes avec 36 % tandis que les femmes ont choisi cette option à 19 % seulement... Les réponses à cette question se démarquent clairement du sondage de 1998 puisque la création d'emploi avait récolté plus de 49 % des réponses suivi de la lutte au déficit (19 %) et de l'amélioration des programmes sociaux (18 %). Ce changement important représente sans doute une réaction au fait que le marché du travail s'est amélioré, mais découle sûrement du travail effectué par certaines organisations pour sensibiliser la population à la situation catastrophique vécue dans le secteur de la santé ainsi qu'à la pauvreté qui ne diminue pas.

CHAREST EN TROISIÈME POSITION : RIEN NE VAS PLUS !!!

Fait surprenant, le Parti libéral se retrouve en troisième place. En effet, le fait que Jean Charest soit l'actuel député de Sherbrooke en plus d'être à la tête de ce parti tout en ne récoltant pas plus d'appui ne peut que nous laisser songeur. Ce qui saute aux yeux par rapport à notre sondage maison de 1998, ce n'est pas tant le désistement par rapport au Parti libéral et au Parti québécois, mais le fait que les intentions de votes semblent plus claires et déterminées. Lorsque l'on compare les intentions de vote exprimées en 1998 par rapport à notre sondage de juin dernier, les résultats demeurent sensiblement les mêmes pour le Parti libéral (22 % par

rapport à 25 %) et pour le Parti québécois (26 % par rapport à 27 %). Par contre, les intentions de votes pour l'ADQ passent de 7 % en 1998 à plus de 34 % !!! Ce glissement vers l'ADQ provient principalement des indécis puisqu'en 1998 les personnes sondées étaient indécises à plus de 33 % tandis qu'au présent sondage seulement 4 % avaient répondu en ce sens. Ce résultat est étonnant à plusieurs mois des élections. Rappelons qu'aux élections de 1998, Jean Charest avait récolté 47.4 % des votes exprimés contre 44.6 % pour Marie Malavoy du PQ et seulement 6.8 % pour Patrick Rouillard de l'ADQ... Pour l'ADQ, ENTRÉE LIBRE effectuera, dans un prochain numéro, une analyse de son programme politique (oui, oui, il en existe un...).

Élément à souligner : l'intention de vote des femmes et des hommes diffère sensiblement. Tandis que les femmes voteraient pour l'ADQ à 40 % (21 %, tant pour le PLQ que pour le PQ), le vote des hommes iraient au PQ à 35 % (31% pour le PLQ et 23 % pour l'ADQ). Il serait intéressant d'approfondir cette différence hommes/femmes, d'autant plus lorsque l'on constate que les hommes ne changeraient pas leur intention de vote selon les candidats et candidates qui se présenteraient aux élections, et ce, dans une proportion de 51 % contre seulement 23 % chez les femmes...

Un autre élément intéressant est qu'au dernier sondage, à défaut d'autres partis tels l'ADQ, le PQ et le PLQ, l'item «autres partis» avait récolté 0 % des intentions de vote. Au présent sondage, l'Union des forces progressistes (UFP) récolte 5 % des intentions de vote, et ce, même si le travail en région n'a pas encore débuté. Ce parti se voulant en rupture avec les partis préconisant des solutions basées sur les idées néolibérales (priorité au libre marché, privatisation, etc.) a été fondé seulement en juin 2002. À suivre...

LA NÉCESSAIRE

«PROPORTIONNELLE»...

Le sondage politique d'ENTRÉE LIBRE serait-il différent si nous avions un type de représentation basé sur ce qui est convenu d'appeler la «proportionnelle». En bref, ce type de représentation vise à accorder aux partis politiques une représentation équivalente aux pourcentages de votes obtenus lors des élections corrigeant ainsi certaines distorsions existant actuellement.

Par exemple, aux dernières élections provinciales, le PQ a remporté les élections avec plus de 76 députés élu-e-s (60.8 % des sièges) contre 48 pour le PLQ (38.4 % des sièges) malgré le fait que le Parti libéral ait obtenu 43.5 % des votes exprimés contre 42,9 % pour le Parti québécois!!! En ce qui concerne l'ADQ, l'écart est encore plus flagrant puisqu'il a récolté 11,8 % des votes tout en obtenant qu'un siège à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire 0,8 % des sièges... Devant ce type de représentation plus ou moins représentatif, ne serait-il pas temps de modifier en profondeur notre culture électorale? L'obtention d'un tel mode de scrutin contribuerait certainement à augmenter l'intérêt de la population pour les questions politiques tout en accordant plus de poids à chaque vote et avec une représentation à l'Assemblée nationale plus conforme aux aspirations politiques de celles-ci. Mentionnons qu'une commission gouvernementale québécoise sur cette question, présidée par M. Charbonneau, sera en activité à l'automne. Espérons que cette démarche aboutira à des changements concrets.

Nous invitons les lecteurs et lectrices à suivre de près les questions politiques puisque, les grandes questions traitées par nos élu-e-s nous touchent tous et toutes directement ou indirectement et, comme le dit l'adage, « Si tu ne t'occupes pas de politique, la politique s'occupe de toi »...

Normand Gilbert

Heure de changement pour le transport en commun

Autobus et fusion municipale

Jusqu'à récemment cinq municipalités - Sherbrooke, Ascot, Lennoxville, Fleurimont et Rock Forest - contribuaient financièrement à la CMTS (Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke), selon des ententes particulières tenant compte du niveau de service. Depuis 1^{er} janvier 2002, la nouvelle ville de Sherbrooke et la Société de transport de Sherbrooke (STS) (au lieu de la CMTS) sont officiellement en fonction. Quelles conséquences ces changements entraîneront-ils sur la situation du transport en commun à Sherbrooke?

Des secteurs supplémentaires à desservir

Avec la fusion municipale, le territoire de la STS s'étend : les anciennes municipalités de Bromptonville, St-Élie d'Orford et Deauville sont des secteurs qui ne sont actuellement que peu ou pas desservis par le service d'autobus. Quels sont les besoins dans ces arrondissements?

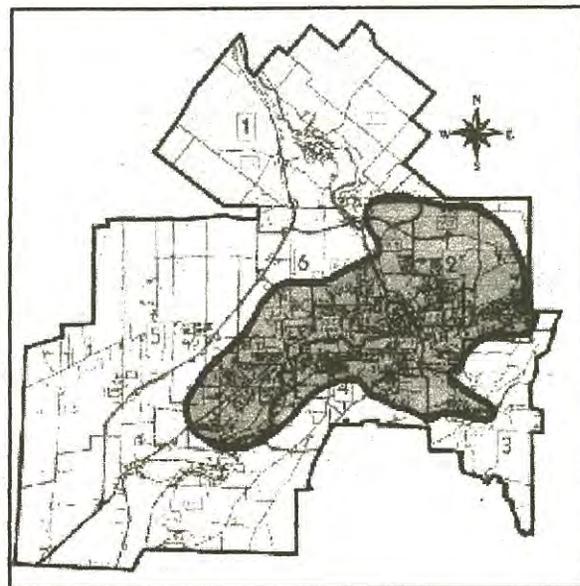
Le service de transport adapté couvre le territoire entier de la nouvelle ville de Sherbrooke depuis le 1^{er} janvier 2002. Mme France Croteau, du Regroupement des Usagers et Usagères du Transport Adapté du Sherbrooke Métropolitain (RUTASM), signale que des usagers(ères) ont profité de ce changement positif. Qu'en sera-t-il du transport urbain régulier ?

La STS doit, selon la Loi sur les sociétés de transport en commun, desservir le territoire de la nouvelle ville de Sherbrooke. La définition de « desservir » n'est toutefois pas précisée par la Loi sur les sociétés de transport, donc il est difficile de déterminer quel sera le minimum. La STS elle-même doit composer avec cette imprécision dans la loi. Le Comité des utilisateurs(trices) du transport en commun de Sherbrooke (CUTS) trouve néanmoins important de « s'assurer que les citoyens de l'ensemble du territoire puissent avoir accès à une desserte de services équitable ».

Selon M. Bernard Sévigny, conseiller municipal dans l'arrondissement 5, les secteurs de Rock Forest, Deauville et St-Élie comportent

beaucoup de quartiers en développement. Les jeunes représentent un public-cible du service d'autobus, notamment pour les cours du soir selon le conseiller du district 5.3, M. Serge Forest. Dans l'arrondissement 5, le minimum requis serait un service sur les grandes artères des différents districts (du centre communautaire de St-Élie à la rue Portland, par exemple). En offrant des trajets qui se rendent à l'université et au Carrefour de l'Estrie, les utilisateurs(trices) pourraient prendre des correspondances pour se rendre ailleurs dans Sherbrooke.

Le secteur de Bromptonville n'est pas du tout desservi actuellement, donc les résidents(tes) ont organisé leur vie autour d'autres moyens de transport, principalement



L'espace en gris représente le territoire desservi par le service de transport en commun régulier en comparaison avec le territoire de la nouvelle ville de Sherbrooke.

la voiture. Le transport en commun pourrait tout de même être utile aux jeunes et aux personnes âgées qui ne conduisent pas, et à qui n'a pas les moyens d'acheter une voiture. Les trajets pourraient par exemple emprunter l'autoroute 55 vers le Carrefour et la route 143 vers le centre-ville.

Mme Huguette Dallaire, directrice générale de la STS, explique que la population devra exprimer ses besoins de desserte. Des études et enquêtes permettront de déterminer le niveau de service

requis, s'il y a lieu. Ces changements s'inscrivent à moyen terme et seront inclus dans le plan stratégique de développement que toutes les sociétés de transport doivent produire au plus tard en décembre 2003. Ce plan précise les objectifs de la société, les priorités et les résultats attendus sur une période de dix ans. Bien sûr, une hausse de service nécessitera une augmentation équivalente du financement. Autrement, ce sont les usagers(ères) qui payeront la note.

Marie-France Noël



Gestion globale...

ou par arrondissement?

M. Bernard Sévigny, conseiller dans l'arrondissement 5, croit que le regroupement aura l'avantage de « permettre une gestion intégrée du territoire ». Le CUTS aussi défend l'importance de « considérer l'ensemble du territoire de la ville comme une entité globale ». Mme Dallaire confirme que la gestion ne sera pas pensée en fonction des arrondissements.

Sur le conseil d'administration, on trouve des élus municipaux des arrondissements 2, 4, 5 et 6. Seuls les secteurs de Bromptonville et de Lennoxville ne sont pas représentés par des élus siégeant au c.a.

La Ville n'avait pas l'obligation de s'assurer d'une représentativité de tout le territoire, mais peut-être que cet

aspect a été pris en compte lors de la désignation des élus qui siègent sur le conseil.

L'avenir dira s'il y a lieu de désigner des représentants d'arrondissements ou tout autre moyen de s'assurer de l'équité du service dans les différents secteurs.

Marie-France Noël

Saviez-vous que...

Dans le rapport du comité de transition de la ville de Sherbrooke, une résolution demandait « au ministre des Transports de dissoudre la Corporation métropolitaine de transport et de transférer les responsabilités relatives au transport en commun à la Ville nouvelle de Sherbrooke ». Cette suggestion a été refusée ; la CMTS est plutôt devenue une société de transport, comme dans d'autres régions du Québec où l'on trouve un service de transport public.

Le comité de transition s'est aussi penché sur la question de « l'harmonisation de l'offre de service à la grandeur du territoire et la desserte d'une nouvelle clientèle hors du territoire de la Société de transport ». Le rapport n'indique malheureusement pas l'issue des démarches et des rencontres que ces questions ont suscitées.

Le transport est un droit, non un privilège

« Chacun doit pouvoir avoir accès à son emploi, à l'éducation et aux loisirs. Le développement du transport public est indispensable pour offrir à tous l'accessibilité aux activités urbaines tout en respectant la qualité de l'environnement. »

Union internationale des transports publics, Protocole de Toronto, 27 mai 1999.

Heure de changement pour le transport en commun

À qui la faute?

Le niveau de service n'est pas assez élevé, les tarifs augmentent sans cesse... Doit-on pointer du doigt la Société de transport, ou manque-t-elle simplement de fonds pour mieux remplir son mandat?

Moins de pollution, moins de circulation, moins de bruit, plus de rentabilité, moins coûteux pour les utilisateurs(trices), etc. Le transport en commun est avantageux sur plusieurs plans. Pourquoi ne bénéficie-t-il pas d'un meilleur appui financier de la part des municipalités, des gouvernements, de la population et des entreprises?

Le manque de financement du transport public signifie soit une baisse de service, soit une hausse du tarif, ou les deux. Les premiers à en souffrir sont ceux et celles qui dépendent de ce service, qui n'ont pas le choix d'utiliser le transport en commun. Également, la baisse de service et la hausse de tarif nous porte à opter plutôt pour l'automobile, ce qui crée une diminution d'usagers. Moins d'utilisateurs(trices) signifie moins de revenus pour la Société de transport et donc, une baisse de service et/ou une hausse de tarif! Ainsi débute un cercle vicieux que la Société de transport seule n'est peut-être pas capable de briser.

Appel à l'aide au gouvernement

On remarque d'abord un appui financier plutôt maigre de la part des différents paliers de gouvernement. L'Association canadienne du transport urbain (ACTU) soulignait même en 2001 que « le Canada est le seul pays du G7 où il n'y a pas d'investissement direct de sommes importantes dans le transport en commun de la part du gouvernement fédéral. » (ACTU, www.cutaactu.ca/FrenchIssuePaper1.pdf)

L'ACTU et de nombreux autres groupes encouragent le gouvernement fédéral à investir dans le transport en commun. La ville de Sherbrooke a d'ailleurs appuyé une résolution en ce sens. Toutefois, une hausse

de financement du fédéral ne doit pas signifier une baisse de la part des municipalités et des automobilistes, autrement le service et les tarifs ne pourront pas être améliorés.

Au Québec, le gouvernement provincial fait vaguement meilleure figure avec son Programme d'aide au transport en commun. Toutefois, sa participation a fortement diminué dans la dernière décennie. En 1991, sa participation comptait pour 40 % du budget du transport public. Puis, réforme Ryan sur les municipalités en 1990, autres coupures en 1992 et 1998 (en pleine course au déficit zéro)... En 2000, les sommes allouées par le gouvernement provincial comptaient pour 25 % seulement du budget des sociétés de transport. À la CMTS, ce montant était d'environ 3 millions de dollars, soit 14% des revenus. Est-ce que cette tendance à la baisse va se maintenir?

Les municipalités de Sherbrooke, de Lennoxville, d'Ascot, de Rock Forest et de Fleurimont avaient quant à elles fourni un total de 4 536 000 \$ à la CMTS en 2000. Dans le budget 2002 de la nouvelle ville de Sherbrooke, on affectait 5 567 903 \$ au transport en commun.

Changements en vue

La question du financement du transport en commun est d'actualité : le ministre des Transports du Québec, M. Serge Ménard a mandaté trois personnes pour étudier le cadre financier des services de transport public, en consultant notamment les sociétés de transport, les municipalités et les regroupements d'usagers. Le rapport présenté d'ici le 20 décembre prochain mènera peut-être à l'application de nouvelles solutions. Mme Huguette Dallaire, directrice générale de la Société de transport de

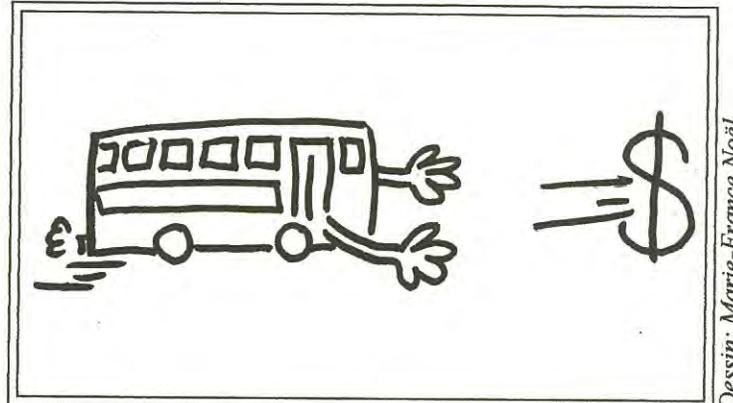
Sherbrooke (STS) a espoir que cette étude entraînera une hausse des investissements dans le transport en commun, que ce soit pour le maintien des infrastructures et des services actuels ou pour le développement.

Solutions

Parmi les solutions envisagées, on compte des surtaxes sur l'essence et le stationnement, des autoroutes à péage, des frais pour les automobilistes qui sont seuls dans leur véhicule, etc.

Certaines de ces mesures sont déjà utilisées par d'autres provinces (par exemple la Colombie-Britannique) et pays. La plupart de ces sources de revenus appuient le principe de pollueur-payeur : les automobilistes paient plus car ils polluent plus. Selon ce même principe, le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun exige des automobilistes en milieu urbain un montant de 30 \$ par année, payé à même les frais d'immatriculation ; la somme recueillie est allouée directement au transport en commun dans leur région. Cette mesure, mise en place en 1992, a permis à la CMTS de récolter près de 3 millions de dollars pour l'année 2000, soit 13 % de son budget total. À titre comparatif, les revenus autonomes de la CMTS - qui comprennent les tarifs perçus - constituaient près de 41 % du budget 2000.

Selon le ministère de l'Environnement du Canada « les automobilistes paient seulement les trois cinquièmes du coût de l'infrastructure des transports ». Une automobile coûte en moyenne 7600 \$ à son propriétaire (au Canada), mais entraîne en réalité des frais d'exploitation de 10 000\$ en considérant les coûts cachés (entretien des routes, accidents, perte de terrains, ...). (www.ec.gc.ca/



Dessin: Marie-France Noël

eco/transport/index_f.html). Il serait donc équitable d'exiger plus d'investissements de la part des automobilistes. En réalité, qu'on vise le principe de pollueur-payeur ou d'utilisateur-payeur, le résultat est donc le même : les automobilistes doivent payer davantage qu'il le font à l'heure actuelle.

Une autre avenue considérée est de solliciter la participation d'autres ministères. Par exemple, le Comité des utilisateurs(trices) du transport en commun de la région de Sherbrooke (CUTS) suggère une contribution du ministère de l'Environnement, compte tenu des bénéfices environnementaux de ce moyen transport par rapport à l'automobile.

Autre obstacle

Le manque de financement n'est toutefois pas seul à nuire au développement du service de transport en commun. Le manque de sensibilisation du public à la question du transport en commun et de ses avantages représente un obstacle majeur. D'une part, la mentalité pro-automobile encourage les dirigeants à opter pour des solutions qui favorisent les automobilistes et la circulation automobile. D'autre part, toute taxe supplémentaire risque de provoquer de la frustration d'une population non sensibilisée et qui se dit sur-taxée (peut-être avec raison, là n'est pas la question). Mais à l'heure de Kyoto, du Sommet

mondial sur le développement durable, des Journées de la Terre, etc., n'est-il pas le temps de faire fi des protestations et d'investir dans un moyen de transport socialement essentiel, efficace, économique et écologique ?

Marie-France Noël

« Des millions de Canadiens, dont beaucoup sont défavorisés par leur jeunesse, leur âge avancé, la pauvreté ou un handicap/une déficience, comptent sur le transport en commun pour qu'il leur donne accès à des possibilités cruciales de s'instruire, de trouver et de conserver un emploi et d'obtenir des soins de santé. En effet, 30 p. 100 des usagers(ères) des réseaux canadiens de transport en commun sont des étudiants, des aînés, des enfants ou des personnes handicapées; ce sont, en plus, les citoyens les plus défavorablement touchés par les augmentations de tarifs et les réductions de services causées par la diminution du financement de ces réseaux. »

(ACTU, www.cutaactu.ca)

Heure de changement pour le transport en commun

Conseil d'administration de la Société de transport Défaite amère pour le CUTS et le RUTASM

La Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke (CMTS) est devenue, le 1er janvier 2002 la Société de transport de Sherbrooke (STS). Ce changement impliquait la constitution d'un nouveau conseil d'administration (c.a.), sur lequel siègent deux représentants(tes) des usagers(ères) (un du transport régulier et un du transport adapté), désignés(ées) par la Ville.

Plusieurs personnes ont répondu à l'appel de candidatures émis publiquement en février 2002. Un comité a rencontré les candidats(tes) en entrevue avant d'arrêter son choix. Ce comité de sélection était formé de quatre élus municipaux membres du c.a. de la STS et par la directrice générale Mme Huguette Dallaire.

Candidatures

M. Guy Boucher, de Famille-Espoir, qui s'était présenté comme représentant des usagers(ères) du transport régulier, explique que les critères de sélection étaient d'utiliser le transport en commun ou adapté, de connaître les enjeux du transport public et de faire preuve de leadership (d'être appuyé par le milieu).

Un autre candidat, M. Pierre Desbouchers avait également l'appui de nombreux organismes, dont le Comité des utilisateurs(trices) du transport en commun de la région de Sherbrooke (CUTS). Usager de longue date et présent aux réunions du c.a. depuis des années, il avait tout en main pour défendre les intérêts du public. Le Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM) avait quant à lui recommandé Mme Chantal Vallée, retenue presque unanimement après consultation de plusieurs organismes. Cette candidature a été proposée au conseil municipal avant même que la procédure de sélection ait été déterminée, puis à nouveau à la ville et à la STS lors de l'appel officiel de candidatures. Au courant des dossiers et appuyées par le milieu, en plus d'utiliser l'autobus tel que l'exigeaient les critères, ces personnes n'ont néanmoins pas été retenues.

Choix

Le choix du comité de sélection s'est arrêté sur Mme Véronique Fortin et M. José Leroux. Véronique Fortin est étudiante à l'Univer-

sité de Sherbrooke et utilise l'autobus depuis trois ans. M. Leroux est un usager de longue date du transport adapté et membre du RUTASM. Bien que ces personnes répondent aux critères de sélection, l'annonce de ces choix a provoqué de vives réactions.

Réactions

Le CUTS a même écrit aux personnes concernées pour signifier son désappointement : « On se demande si le choix qui a été fait est judicieux », explique Mme Raymonde Morin, présidente du CUTS. Dans le cas de Véronique Fortin, le CUTS note une apparence de conflit d'intérêt, notamment parce qu'elle a effectué un micro-stage en politique à la CMTS. Ces éléments ne confirment pas qu'il y ait eu conflit d'intérêt ou non-respect des critères, mais soulèvent tout de même le doute.

De son côté, le RUTASM espère simplement que cette décision ne constitue pas un désaveu du communautaire de la part de la société de transport. L'organisme ne remet pas en question la compétence de M. Leroux, mais va s'assurer qu'il soit au



Dessin: Pierre Berger

fait des positions et des revendications du RUTASM afin de bien les défendre.

M. Guy Boucher déplore quant à lui que la Ville ne reconnaisse pas les compétences des organismes communautaires. Le CUTS et le RUTASM sont voués à la question du transport en commun, en contact direct avec nombres d'usagers et appuyés par d'autres organismes communautaires : il est pour le moins étonnant de voir leurs recommandations outrepassées...

Et la loi?

Le comité de sélection se défend en disant que tout s'est déroulé démocratiquement et en conformité avec la loi. En effet, la loi ne prévoit pas de procédure particulière pour la sélection des représentants(tes) des utilisa-

teurs(trices). Elle indique seulement que : « La Ville de Sherbrooke désigne les membres du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke parmi les membres de son conseil sauf deux membres qu'elle choisit parmi ses résidents, dont un usager des services de transport en commun et un usager des services adaptés aux besoins des personnes handicapées. » (Loi modifiant la Loi sur les sociétés de transport en commun et d'autres dispositions législatives) Le problème serait-il alors un flou dans la loi? Devrait-elle obliger la municipalité à prendre en compte l'avis des organismes concernés? Les critères devraient-ils être plus serrés ou même mesurables?

Marie-France Noël

Pierre Berger



— Illustrateur / Bédéiste —

Tél. : (819) 346-4860

MACE

Le syndicat des prestataires de l'assurance-chômage en Estrie

ACTIF DEPUIS 1980

(819) 566-5811

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Membre du MASSE

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Belles paroles de la ville de Sherbrooke...

« Il nous en coûterait beaucoup moins cher en infrastructure de nous doter de réseaux attirants et efficaces pour les piétons et les cyclistes, ainsi que d'augmenter le niveau de service de la CMTS, que d'initier de grands projets visant à augmenter la capacité du réseau routier. » (Ville de Sherbrooke, Ingénierie et environnement, Plan d'action transport : première étape : Le diagnostic, 1991, p.119-121.)

Intéressant ! ENTRÉE LIBRE a tenté d'obtenir des renseignements sur le plan d'action de 10 ans découlant de cette étude.

Résultat? La demande d'accès aux documents est encore en traitement au Service des affaires juridiques et corporatives de la Ville. Loi d'accès à l'information oblige, les citoyens doivent suivre les procédures et attendre longuement une réponse pour obtenir des renseignements sur leur propre municipalité. Coup de grâce, la ville nous a envoyé à l'avance les pages de la loi expliquant quels recours sont possibles si notre demande est refusée...

CRÉMI

Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information

TOUS LES MERCREDIS
FORMATION D'INITIATION
À INTERNET

C'EST
GRATUIT!
TOUS LES MARDIS
ACCÈS À INTERNET

Pour réservation : 346-0101

La loi C-36 dite « antiterroriste »

DÉFINITION :

Est terroriste toute personne qui commettra ou facilitera une action marginalement illégale au nom d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique.

QU'EST QU'UN GROUPE TERRORISTE?

C'est une entité qui s'est livrée ou a tenté de se livrer à une activité terroriste, y a participé ou l'a facilité.

Qui a agi au nom d'un but, d'une cause de nature politique idéologique ou religieuse sous sa direction ou en collaboration avec le groupe.

Ainsi, la nouvelle loi prévoit l'inscription de ces groupes sur une liste noire qui permettra, pour les forces de l'ordre, de mieux cerner quel groupe est considéré comme étant terroriste.

Pour « faciliter » une activité terroriste, il n'est pas nécessaire :

- a) que l'intéressé sache qu'il se trouve à faciliter une telle activité
- b) que cette activité ait été envisagée au moment où elle est facilitée
- c) que cette activité soit mise à exécution.

STABILITÉ ÉCONOMIQUE

Il est inquiétant de constater que la lutte au terrorisme ne semble pas être l'unique objectif de cette loi puisque la nécessité de protéger « la stabilité économique » canadienne y est affirmée à plusieurs reprises.

Le Parlement canadien s'engage à prendre des mesures destinées à protéger la sécurité de la nation, qui viseront notamment à « protéger notre sécurité nationale sur les plans politique, social et économique de même que nos relations avec nos alliés ».

Est terroriste toute personne qui agirait dans le but de nuire à la sécurité ou aux intérêts de l'État les personnes qui : a) en vue de contribuer à la réalisation d'un objectif politique, religieux ou idéologique, commettent une infraction punissable d'une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus b) porte atteinte à des installations publiques ou privées d'une façon qui nuit gravement au bien-être économique ou financier de la population ou au bon fonctionnement du gouvernement c) nuisent à la stabilité économique canadienne, du système financier ou du marché financier au Canada, sans justification valable d'ordre économique ou financier.

LES PROCÉDURES DE DÉTENTION DU « TERRORISTE »

Un policier peut arrêter une personne sans mandat s'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle s'appête à commettre un acte terroriste ou s'il a des motifs raisonnables de soupçonner que l'arrestation « est nécessaire pour éviter la mise à exécution d'une activité terroriste ».

La personne en état d'arrestation peut être détenue pendant 72 heures sans la présence de son avocat, elle se doit de répondre à toutes les questions qui lui seront posées lors d'interrogatoires (pas le droit au silence) et comparaitra devant un juge à la fin de ce délai. Elle devra respecter l'ordonnance et les conditions que le juge déclarera appropriées sans que l'individu ne soit déclaré coupable d'aucune infraction ou délit.

*La dictature c'est
« Ferme ta gueule ».
Leur démocratie c'est
« Cause toujours »*

Loi antiterroriste
Le ministre de la Défense veut se donner le pouvoir de créer des zones militaires au pays en cas d'urgence



LA NON-DIVULGATION DE LA PREUVE

La loi C-36 donne le droit aux autorités de ne pas divulguer la preuve retenue contre la personne accusée si celle-ci est soupçonnée de détenir des « renseignements potentiellement préjudiciables » ou de « renseignements sensibles » potentiellement dangereux pour la sécurité nationale.

Le souci de la sécurité nationale pourrait alors être considéré comme étant un facteur prédominant le droit à l'accusé d'une défense pleine et entière garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. Également, le juge pourrait ordonner, pour des motifs de sécurité nationale, de ne pas divulguer l'identité des témoins, de la victime et des membres du personnel judiciaire ...

Cette loi ignoble est le fruit d'une dictature faciste n'ayant aucune intention noble digne d'un véritable humain. C'est l'abolition graduelle de tous droits à l'expression de notre conscience.

Geoffroy Bruneau

UN AUTRE QUÉBEC EST POSSIBLE

Union des Forces Progressistes
Parti politique fondé en juin 2002

Bientôt

Assemblée de fondation de l'UFP-local (septembre 02)

Pour nous rejoindre : UFP-Estrie : Louise Daigle au 563-0851

UFP-National : Site Web : www.uf.qc.ca

Pour une véritable alternative politique progressiste au Québec



Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie



L'AUTOMNE N'EST PAS LOIN : Y AVEZ-VOUS PENSEZ?

Service d'économie d'énergie : L'ACEF Estrie, organisme qui défend les droits et intérêts des consommateurs et consommatrices, offre son Service d'économie d'énergie qui, après une visite à votre domicile, vous permettra de diminuer votre facture d'électricité.

Service gratuit avec 2 volets

Service basé sur 4 critères et 1 condition

Équipes composées de 2 personnes :

- une pour le volet conseil;
- une pour l'aspect technique de la visite.

Critères :

- Avoir une facture de chauffage (chauffage non inclus dans le coût du loyer);
- Demeurer en Estrie;
- Avoir un revenu annuel maximum de :
21 200 \$ pour 1 personne;
28 750 \$ pour 2 personnes;
36 550 \$ pour 3 personnes;
42 000 \$ pour 4 personnes, ainsi de suite;
- Ne pas avoir déjà reçu notre visite

Activités effectuées :

- vérification et conseils au sujet de vos habitudes de consommation d'énergie;
- vérification et, entre autres, calfeutrage des ouvertures (portes, fenêtres), vérification de la température du chauffe-eau, etc.

Condition pour participer

Appeler à l'ACEF Estrie, au 563-1585

Réjeanne Pagé, agente à l'information

Service d'économie d'énergie



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Téléphone : (819) 566-2727

Fax : (819) 566-2664

Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir



Solidarité Populaire Estrie

187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Téléphone. : (819) 562-9547

Courriel : solidari@aide-internet.org

**Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse**

ROAD TO PERDITION

(La voie de perdition)...ou le crime dans le sang

Après *American Beauty* il y a trois ans, le cinéaste Sam Mendes nous propose un thriller psychologique dont l'action se situe en 1931, en plein coeur de la Grande Dépression. *Road to perdition* raconte l'histoire de Michael Sullivan (Tom Hanks), père de deux jeunes enfants qui ignorent la nature exacte de son travail.

Milieu de la mafia

Un soir où Sullivan doit aller travailler, l'aîné de ses deux fils, Michael Jr, piqué par la curiosité, va se cacher dans une malle à l'arrière de la voiture de son père. À travers la brèche d'une porte, il verra ce qu'il n'aurait jamais du voir : le meurtre à froid d'un homme, après une discussion animée entre membres de la mafia. Évidemment, la curiosité de l'enfant met en danger la sécurité de Sullivan et de sa famille. Le parrain de la mafia irlandaise, John Rooney (Paul Newman), mettra en garde le jeune garçon de tenir le secret sur ce qu'il a vu ce soir là. Le regardant droit dans les yeux, Rooney lui assène le code de conduite qui prévaut dans la mafia et qui assure la cohésion du clan. « *Un homme d'honneur fait toujours face à la mort et tient ses promesses* », lui dira-t-il solennellement.

Sullivan est déjà compromis sérieusement dans cette histoire et il payera cher la curiosité de son fils : sa femme et son plus jeune fils seront assassinés et il devra prendre la fuite avec Michael Jr. C'est alors que débute une

longue cavale de six semaines sur la route pour tenter de fuir le milieu tordu qui lui avait jusque-là offert protection et gagne-pain (Sullivan est un orphelin recueilli par la famille de Rooney).

Le film nous fait alors suivre l'itinéraire des Sullivan, père et fils qui devront apprendre à s'appivoiser. Ils vont aboutir à Chicago, ville où sévit alors Al Capone. Sullivan se recycle, passant de tueur professionnel à dévaliseur de banques, avec l'aide précieuse de son fils qui devra bien malgré lui servir d'assistant à son père.

Polar et western

Road to perdition est un heureux mélange de styles cinématographiques : le polar (pour l'atmosphère sombre) et le western (une scène de fusillade sous la pluie a été filmée au ralenti, sans le son, avec une musique dramatique; l'effet est assez réussi). La musique de Thomas Newman colle parfaitement à l'atmosphère du film. De même que les images. En effet, plusieurs scènes du film baignent dans une pénombre teintée de bleu foncé qui contribue à faire ressentir au spectateur le climat claustrophobique dans lequel évolue ces personnages condamnés à une fuite perpétuelle. Ce sentiment est renforcé par la présence de Jude Law, excellent dans le rôle d'un inquiétant photographe-tueur à gage, qui prend gentiment des photos de ses victimes juste avant qu'elles n'expirent (pour le côté sordide, c'est réussi)...

Cette route de la perdition est parsemée d'embûches pour les deux protagonistes. Au fil des péripéties, le fils cherche à se rapprocher d'un père froid et distant, en s'accommodant tant bien que mal à cette situation dangereuse. Un peu de répit s'offrira à Sullivan et son fils qui vont chercher refuge chez une tante, sur le bord d'une plage ensoleillée. Mais le dénouement final nous entraîne jusqu'aux limites de cette route sans issue où il ne semble pas y avoir d'échappatoire...

Crime et moralité...

Road to perdition fait la démonstration assez efficace d'un milieu criminel impitoyable. Le traitement des rapports père-fils dans ces circonstances permet d'apporter un aspect plus humain au « film de gangster » auxquels nous sommes habitués. Tom Hanks compose un Michael Sullivan assez convainquant, pris dans la spirale de la violence, déterminé d'une part à se venger de l'assassin de sa famille, et d'autre part à préserver l'innocence de son fils. C'est un personnage qui cherche une forme de rédemption à sa condition moralement douteuse. D'ailleurs, Michael Jr. ne semble pas porter de jugement sur son père; il dira simplement qu'il est « son père ». Enfin, ce type d'histoires fait plaisir à voir à une époque de l'année où la plupart des scénarios sur nos écrans sont aussi légers que l'humidité de l'air...

Yanick Bilodeau



RECHERCHE
BÉNÉVOLES

Intervention Régionale et Information sur le Sida en Estrie
Organisme communautaire fondé en juin 1988

IRIS a pour mission d'apporter soutien et maintien dans la communauté des personnes vivant avec le VIH/sida.

IRIS joue un rôle de conseiller, collaborateur et intervenant par la prévention.

IRIS est à la recherche de personnes intéressées à relever un nouveau défi.

Exigences : dynamisme - respect de soi et des autres - entraide

Implication : moyenne de 4 heures par semaine

Tâches : administration - prévention - hébergement - centre de jour - maintien dans la communauté - levée de fonds

Soirée d'information : mercredi, 11 septembre 2002

Heure : 19 heures

Lieu : 505, rue Wellington Sud, Sherbrooke

Pour plus d'informations et/ou réserver votre place : 823-6704

Source : Chantal Cloutier, agente de communication/développement

Information/formation sur la réforme de la Loi sur les normes du travail

Importance des enjeux et les conséquences de cette réforme

Organisation : Illusion-Emploi ...DONNE-MOI UNE JOB!
ConcertAction Femmes Estrie

Invitée : Françoise David
Adjointe à la coordination
Au bas de l'échelle



Déroulement de la rencontre :

Portrait de la situation / Présentation des revendications
Campagne de sensibilisation et d'actions prévues pour l'automne.

Rappel du but de la rencontre :

En mai dernier, Jean Rochon, ministre du Travail, a déposé un document de consultation suivi d'une ronde de consultation pour une réforme de la Loi. Le projet de loi sera déposé en octobre avec une commission parlementaire dans les régions.

Réservez tôt, places limitées

Date : 26 septembre

Heure et lieu : à confirmer

Information : Manon Brunelle au 569-9993

Myriam Orostegui au 563-1987

S'abonner c'est
se donner les moyens
de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$

Institutions, organismes 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$
pour _____ abonnement(s) adressé à :

Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____



CONTRIBUER
AU FINANCEMENT
DES
GROUPES
POPULAIRES

Recherchons équipiers et équipières

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre
permet de s'impliquer
humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270